

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 13 Avril 2016**

ORDRE DU JOUR

- **Vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2015 de la Commune et de l'Assainissement**
- **Affectation des résultats**
- **Vote des taux des 4 taxes locales**
- **Vote du Budget Primitif 2016 de la Commune**
- **Vote du Budget Primitif 2016 de l'Assainissement**
- **Vote des subventions aux associations**
- **Gestion du Personnel**
 - **recrutement d'un contractuel pour la pause méridienne**
 - **modification du tableau des effectifs : création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe**
- **Achat de bâtiments route de Castres**

Questions diverses

- **Maîtrise d'œuvre du curage du lagunage**

Présents : Mmes E. BARTHE - C. COUGNENC - F. GOURLIN – B. MARC - F. PORTES - A. POUILHE - A. SALMON- A. TAILLANDIER et MM. T. BARDOU – G. BERTRAND – M. CARAYON - T. DAGUZAN – E. DELOUVRIER – V. DESRUMAUX - JL. GUIPPAUD – M. MASSIES – T. PLO - Q. VICENTE.

Excusée : F. BONNASSIEUX qui donne pouvoir à Mme COUGNENC

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE :

M. Delouvrier demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion de la Commune ainsi que la reprise des résultats de la Régie de l'Office de Tourisme (soit 20.04€) sur le Compte Administratif 2015 de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour 2015
- approuve la reprise des résultats de la Régie de l'Office de Tourisme soit 20.04 € sur le Compte Administratif 2015 de la Commune.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour le Budget de l'Assainissement 2015 présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2015 dressé par M. Le Maire et n'amène aucune observation de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'année 2015.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à E.DELOUVRIER.
M. Delouvrier présente les comptes 2015 au Conseil Municipal.

Les résultats de l'exécution du budget 2015 de la Commune sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	1 214 107.90	1 471 686.96	257 579.06
Investissement	268 641.18	351 631.03	82 989.85

Ce qui donne pour l'exercice 2015 un solde positif global de : 340 568.91 €

Avec les résultats cumulés des exercices antérieurs, on obtient :

Fonctionnement : 270 335.33 €

Investissement : - 319 872.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2015.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence de l'assemblée à E.DELOUVRIER.
M. Delouvrier présente les comptes de l'Assainissement 2015 au Conseil Municipal.

Les résultats de l'exécution du budget 2015 de l'Assainissement sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	32 153.13	57 087.45	24 934.32
Investissement	18 478.00	21 967.00	3 489.00

Ce qui donne, pour l'exercice 2015, un solde positif global de : 28 423.32 €

Avec les résultats cumulés des exercices antérieurs, on obtient :

Fonctionnement : 192 303.15 €

Investissement : 54 724.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les résultats du Compte Administratif de l'Assainissement pour l'année 2015.

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE :

Considérant les résultats d'exécution du Budget Primitif 2015 de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les affectations suivantes sur le Budget Primitif 2016 :

- compte 001 section d'Investissement report de 319 872.97 €
- compte 1068 section d'Investissement affectation des résultats soit : 270 335.33 €

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT:

Considérant les résultats d'exécution du Budget Primitif 2015 de l'Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les affectations suivantes sur le Budget Primitif 2016 :

- compte 002 section de Fonctionnement (en recette) report de 192 303.15 €
- compte 001 section d'Investissement (en recette) report de 54 724.80 €

VOTE DU TAUX DES 4 TAXES LOCALES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au vu de la situation financière de la Commune qui reste fragile, dû à une dette encore importante, un désengagement progressif de l'Etat se traduisant par une baisse annuelle de la Dotation Forfaitaire (soit - 47 619 € sur 2 ans), la perte ou diminution prochaines de certaines dotations comme la CFE et la dotation centre bourg, il paraît nécessaire de réfléchir à une augmentation des taux d'imposition afin d'anticiper ces baisses de revenus et permettre ainsi à la Commune d'assurer un niveau de ressources suffisant et nécessaire pour assumer ces charges de fonctionnement, et continuer ses investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 4 voix «contre» (C. Cougnenc – L. Bonnassieux – Q.Vicente – M. Carayon) et 15 voix «pour» de fixer les taux d'imposition pour 2016 comme suit :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'Habitation	14.85 %	17.85 %
Taxe Foncière (bâti)	12,45 %	15.45 %
Taxe Foncière (non bâti)	106 %	109 %
Cotisation Foncière des entreprises	22.61 %	25.61 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE :

Le Budget Primitif 2016 de la Commune, tel que proposé à la Commission Finances, est équilibré, tant en recettes qu'en dépenses dans les différentes sections :

La section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 584 538 €.

La section d'Investissement s'équilibre à hauteur de 703 213 €.

Soit un budget total de 2 287 751 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 4 voix «contre » (C. Cougnenc- L. Bonnassieux – Q. Vicente – M. Carayon) et 15 voix « pour », décide de voter le budget de la Commune qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 584 538 €	1 584 538 €
Investissement	703 213 €	703 213 €
TOTAL	2 287 751 €	2 287 751 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Budget Primitif 2016 de l'Assainissement, tel que proposé à la Commission Finances, est équilibré, tant en recettes qu'en dépenses dans les différentes sections :

La section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 259 386 €.

La section d'Investissement s'équilibre à hauteur de 284 943 €.

Soit un budget total de 544 329 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget de l'Assainissement qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	259 386 €	259 386 €
Investissement	284 943 €	284 943 €
TOTAL	544 329 €	544 329 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. DAGUZAN, Président de la Commission Associations, présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission Associations, quant à l'attribution des subventions aux différentes associations pour l'année 2016.

Le total des subventions proposées est de 71 075 € pour les Associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

Article 1) - d'attribuer les subventions de fonctionnement aux Associations de la manière suivante :

Subventions associations	2016
Association La Promenade	18 000
Association La Promenade (TAP)	33 900
ALSAM	400
Au fil de l'autre	500
Club des aînés	200
Cœur de nuage	125
Comité des fêtes	1000
Confrérie de l'ail rose	250
Coopérative scolaire collègue	460
Croix rouge	200
Amicale laïque	350
Eclat de rimes	500
Ecole de rugby	300
FNACA	100
La gaule du Bagas	150
GERAHL	500
MJC	1000
Les musicales de Lautrec	2600
Olympique Lautrécois	1400
Les pinceaux de cocagne	400
Rugby club	300
Si and Si	1300
Site Remarquable du Goût	400
Société de Chasse	150
Syndicat de l'ail	500
Théâtre de l'isatis	300
Tennis Club Lautrecois	500
USEP (Ecole)	1410
Les petits meuniers	200
Ping Pong Saint-Paulais	100

Article 2) - d'attribuer, de façon exceptionnelle, une subvention de 500€ pour l'organisation du 14 juillet à l'Olympique Lautrécois dans la mesure où un orchestre animera le bal, à défaut d'orchestre, elle sera de 300 €.

Article 3) - d'attribuer à trois associations non lautrécoises mais qui œuvrent dans le cadre de leurs actions pour l'intérêt général des lautrécois, les subventions suivantes :

Prévention routière : 300 €

Cinécran : 780 €

La Scène Nationale d'Albi : 2000 €

RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR LA PAUSE MERIDIENNE

Mme Gourlin, Présidente de la Commission du Personnel, informe le Conseil Municipal que l'effectif sur la pause méridienne à l'école est important (environ 170 enfants) et qu'afin de compléter l'équipe de surveillance composée de 2 agents, la commission du personnel propose de recruter un contractuel sur ce temps-là.

Cette personne sera recrutée sur un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe dès la rentrée des vacances de printemps et jusqu'aux vacances d'été à raison de 2h/j- temps scolaire soit 8/35^{ème}.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir un poste de contractuel pour faire face à cet accroissement d'activité
- dit que l'agent contractuel sera recruté sur la base d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe IB 340, IM 321. Il sera recruté à temps non complet, soit 8/35^{ème} du 2 mai 2016 au 5 juillet 2016.
- autorise M. le Maire à procéder au recrutement.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Gourlin, Présidente de la Commission du Personnel, informe le Conseil Municipal que deux de nos agents peuvent prétendre, par avancement à l'ancienneté, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la Commission Paritaire du Centre de Gestion du Tarn, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet
- de fermer deux postes d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet

ACHAT DE BATIMENTS ROUTE DE CASTRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'opportunité pour la Commune d'acquérir une partie des bâtiments et jardins de la propriété mise en vente par les héritiers Lacour.

Ces bâtiments, sis route de Castres, serviraient de local de stockage, désengorgeant ainsi le local technique de la salle polyvalente arrivé à saturation ainsi que l'atelier des Services Techniques de la route de Vielmur, devenu exigü. La présence d'un accès par la petite venelle de la rue Obscure au cœur du village est un atout considérable.

De plus, les jardins, idéalement situés en bordure de la route de Castres pourraient, à terme, permettre la réalisation du parking.

Le prix d'achat proposé aux vendeurs est de 70 000 €, les frais notariés étant estimés à 7000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions (C. Cougnenc – L. Bonnassieux – Q. Vicente – M. Carayon) et 15 voix « pour » :

- approuve l'acquisition des parcelles cadastrées D 297, D 296 et D 295 en partie, sises sur notre commune, route de Castres, sur la base de 70 000€.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

MAITRISE D'ŒUVRE DU CURAGE DU LAGUNAGE

Afin de pouvoir lancer l'appel à candidature, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre pour l'établissement des différents documents (CCAP-CCTP, plan d'épandage ...).

Une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés a été réalisée et trois propositions nous ont été faites :

- Cabinet André Paulus : 4 340 € HT
- Etudéo : 5 660 € HT
- C.E.T Infra : 6 500 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du Cabinet André Paulus pour assurer la mission de maître d'œuvre pour un montant de 4 340 €HT.